

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 189 /2022

OBJET : Fourniture et installation d'une sonde de température et de conductivité dans le forage P3 localisé au champ de captage de Porra à Vintimille

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT, que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres ;

CONSIDERANT, la sensibilité du site et que seule la société VEOLIA EAU, exploitante des puits du champ de captage de Porra à Vintimille, est habilité à intervenir sur les ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable des populations ;

CONSIDERANT, le devis de la société VEOLIA EAU, sis 12 Bd René Cassin 06293 Nice Cedex 3, d'un montant de 2 932,84 € HT est adapté et cohérent ;

DÉCIDONS

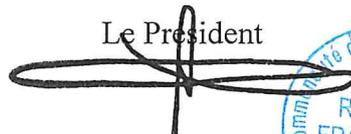
Article 1^{er} : D'accepter le devis de la Société Véolia Eau, sis 12 Bd René Cassin 06293 Nice Cedex 3, d'un montant de 2 932,84 € HT.

Article 2 : Les dépenses engagées seront imputées sur le budget DSP EAU POTABLE – compte 21531 - opération 20201, au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 28 OCT. 2022

Le Président



Yves JUHEL

Date d'affichage : 28 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221028-189-2022-AR
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022